



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° C16_11_2023_28 - Rapport annuel de l' élu mandataire au sein de la société publique locale (SPL) UniTri (annexes)

Annexe(s) :

- Rapport de l' élu mandataire 2022

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	51	10	61	29

Pour : 61	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, MOUNOURY Didier, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BOURDIER Christine (pouvoir donné à KOHLER Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD

Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Rapport annuel de l' élu mandataire au sein de la société publique locale (SPL) UniTri (annexes)

Annexe(s) :

- Rapport de l' élu mandataire 2022

Vu l' article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi du 21 février 2022,

Vu l' article D 1524-7 du CGCT,

Vu la délibération n°30-07-2020-4 du 30 juillet 2020, désignant Monsieur Gille Chourré en tant que mandataire du conseil d' administration de la SPL UniTri,

La communauté de communes Mellois en Poitou est actionnaire de la société publique locale UniTri depuis sa constitution en 2019. Elle possède un siège au sein du conseil d' administration. Monsieur Chourré, vice-président en charge de la prévention et de la gestion des déchets a été désigné en tant qu' élu mandataire au sein de la SPL.

La SPL UniTri a pour objet la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction et l' exploitation, le financement et la gestion des biens affectés à ce service et pus particulièrement la construction et la gestion d' un centre de tri interdépartemental.

En application de l' article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur représentant au conseil d' administration de la SPL.

Le rapport annuel 2022 est joint en annexe. Il intègre la grille méthodologique définie récemment, pour les rapports de l' élu mandataire, par décret du 4 novembre 2022. Il est proposé à l' assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du présent rapport conformément aux dispositions du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l' unanimité, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur rapport annuel du mandataire 2022 au sein de la SPL UniTri.
- APPROUVER ledit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET